

AUTOUR DE LA CLASSE

TEMPS PÉRISCOLAIRE

À la rentrée, avec le retour de l'école sur quatre jours, la ville d'Arles met en place une nouvelle organisation du temps périscolaire.

Pour les élèves des écoles élémentaires (du CP au CM2), à l'heure du déjeuner et après la classe, mais aussi le mercredi toute la journée, ce temps s'organise autour du dispositif Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE).

Les enfants des écoles maternelles auront accès à une garderie (sous certaines conditions) et à davantage de possibilités d'accueil de loisirs le mercredi.

L'objectif de la Ville d'Arles est de continuer à développer dans le cadre de son projet éducatif une offre de qualité, construite en complémentarité avec les projets d'école. Cette nouvelle organisation prend en compte tous les temps de vie de l'enfant afin de favoriser une continuité et une cohérence éducative. Elle s'attache à créer des conditions d'accueil favorables à l'épanouissement et à la réussite de chaque enfant.



Photo : D. Boumias / ville d'Arles

2018-2019



ARLES
PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

La journée de mon enfant



Photo : D.Bounias / ville d'Arles

Pour les **maternelles**

Le matin et le soir

Une garderie est organisée du premier au dernier jour d'école. Gratuite, elle est ouverte uniquement aux enfants dont les deux parents travaillent (justificatifs obligatoires à fournir au moment de l'inscription). Les enfants sont pris en charge par le personnel municipal présent dans les écoles à partir de 7h50 (selon les écoles) chaque matin et de 16h30 à 17h30 le soir.

À midi

Les enfants inscrits à la restauration scolaire sont encadrés par les ATSEM chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h20 (ou de 12h à 13h20 selon les écoles).



Photo : D.Bounias / ville d'Arles



À partir de 7h50*
Garderie
jusqu'à l'ouverture de l'école
*(selon les écoles)

8h30-11h30
Classe

11h30-13h30
ou 12h-13h30
(selon les écoles)
Déjeuner et activités (ALAé)

13h30-16h30
Classe

16h30-17h30
Activités (ALAé)



Le coût d'inscription à l'ALAé (midi et/ou soir) est forfaitaire. Il est de 6 euros par an et par enfant.

Pour les **élémentaires**

Le matin

Une garderie est organisée selon les mêmes conditions que la maternelle.

À midi

Tous les enfants qui déjeunent à la cantine doivent obligatoirement être inscrits à l'ALAé.

Le soir

Les élèves qui restent à l'école après 16h30 doivent être inscrits obligatoirement à l'ALAé, qui fonctionne de 16h30 à 17h30 du 17 septembre au 28 juin*.

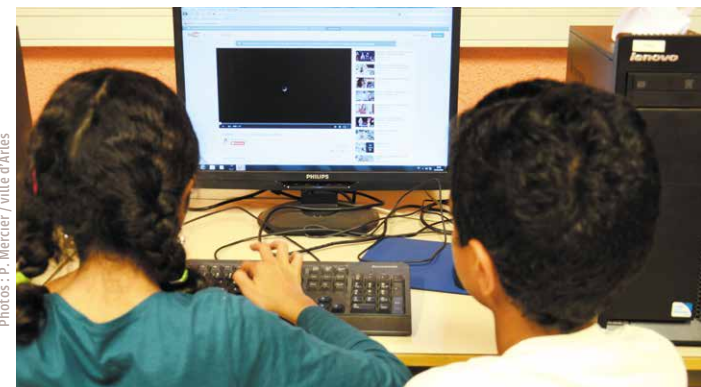
*Du 3 au 14 septembre 2018 et du 1^{er} au 5 juillet 2019, une garderie sera proposée le matin et le soir après l'école, pour les enfants dont les deux parents travaillent (inscription en même temps que l'inscription à l'ALAé, sur présentation des justificatifs des employeurs).

LE MERCREDI

À partir du 19 septembre, cinq centres de loisirs seront ouverts les mercredis toute la journée pour les enfants de 3 à 11 ans. Ces centres sont répartis sur le territoire de la commune afin de faciliter l'organisation des familles : à l'école de Moulès, au groupe scolaire Magnanarelles/Louis-Aragon (quartier Plan-du-Bourg), au groupe scolaire Jeanne-Géraud/Amédée-Pichot (centre-ville), dans les écoles de Salin-de-Giraud et de Mas-Thibert*.

Les centres de loisirs sont ouverts de 8h à 18h (avec accueil échelonné de 8h à 9h et de 17h à 18h).

* sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits, conformément à la réglementation.



Photos : P. Mercier / ville d'Arles



Les activités de l'ALAé

Des ateliers artistiques et culturels, sportifs, scientifiques et techniques, des jeux collectifs, ainsi que des actions de sensibilisation à la citoyenneté et aux valeurs de la République sont organisés, selon un programme élaboré dans chaque école.

Ces activités sont encadrées par un responsable d'accueil collectif de mineurs (ACM) et assurées par des animateurs qualifiés et des associations de la ville.

Comment inscrire mon enfant

Toutes les inscriptions se font à l'Espace Chiavary, 12 boulevard Émile-Zola.

Garderies élémentaires /maternelles et ALAé midi et/ou soir

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Du 2 juillet au 6 septembre.

Par courrier, en renvoyant la fiche d'inscription à télécharger sur le site ville-arles.fr (ou à se procurer dans les maisons publiques de quartier) et le règlement par chèque (6 euros/enfant à l'ordre du Trésor Public).

Pour la garderie, il est nécessaire de fournir les justificatifs d'employeurs pour les deux parents.

Pour tout renseignement : education@ville-arles.fr

Tél. 04 90 49 47 59

Centre de loisirs

L'inscription est possible au trimestre ou à l'année et le tarif varie en fonction des revenus (de 2€ à 15€ la journée, repas inclus). Inscriptions à partir du 3 septembre.

Tél. 04 90 49 47 59

Restauration scolaire

Le prix des repas varie en fonction du quotient familial CAF et du nombre d'enfants inscrits.

EPARCA – à table, le restaurant des écoliers d'Arles.

Tél. 04 90 93 26 58

www.a-table-arles.fr